

Tarifs applicables au 01/01/2019

TRANSACTION – VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à **299 999 €** : 6 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 7 200 € TTC pour un logement ou 4 000 € TTC pour un emplacement de stationnement, box ou cave.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à **300 000 €** : 5 % TTC du prix de vente

Principe du non-cumul :

L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches. Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

- Surface de moins de 60 m² : 7.5 % TTC du loyer annuel charges comprises incluant : les visites, constitution des dossiers, rédaction d'actes et état des lieux d'entrée.
- Surface au-delà de 60 m² : 12 €/m² TTC correspondant aux honoraires de visites, constitution des dossiers et rédaction d'actes + 3 €/m² TTC pour l'état des lieux d'entrée.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

- A la charge du bailleur : 12 € TTC par m² de surface habitable.
- A la charge du locataire : 12 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- A la charge du bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable
- A la charge du locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable

Honoraires de rédaction d'acte, d'avenant et renouvellement : 360 € TTC

GESTION LOCATIVE

Partenariat commercial : Nestenn Gestion (IVS GESTION) 17 rue Jean Gabin 78190 Bois d'Arcy

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

10%HT du loyer triennal charges comprises hors franchise ou aménagement de paiement.

- **Bail précaire** : 20% HT du loyer annuel HT
- **Cession** : 6% HT du prix de cession, 7 000 € HT minimum.
- **Frais de rédaction d'acte** : 350 € HT

AUTRE BAIL – EXPERTISE

Autre bail (parking, cave...) :

15% TTC du loyer annuel charges comprises, à la charge du locataire ou partagé selon choix du bailleur, comprenant la négociation, les visites, constitution du dossier, rédaction de bail, d'acte de caution et l'état des lieux d'entrée.

Expertise valeur vénale :

Studio au 2 pièces : 450 € TTC - 3 et 4 pièces : 700 € TTC - 5 pièces et plus : 850 € TTC

Maison -140 m² : 700 € TTC - Maison + 140 m² : 1 000 € TTC - Autres biens : sur devis.

